



Communiqué de presse du 23 mai 2008

Mutilations sexuelles féminines: bientôt une loi pour éradiquer en Suisse au moins une tradition inhumaine!

La commission des affaires juridiques du Conseil national a décidé aujourd'hui de créer une sous-commission pour élaborer une loi réprimant les mutilations sexuelles féminines en Suisse. "Cette décision est un jalon très important dans la lutte contre ces pratiques inhumaines", se réjouit Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale et co-présidente des Femmes socialistes suisses. Pour les Femmes socialistes, la protection des droits fondamentaux et l'égalité des sexes ne sont pas négociables - même si des traditions sont en jeu.

Chaque seconde, dans le monde, une petite fille est excisée. En raison des migrations, les mutilations génitales féminines (MGF) constituent aussi un problème en Europe. L'UNICEF estime à environ 6'000 le nombre des femmes vivant en Suisse qui sont excisées ou menacées de l'être.

Des règles claires doivent être adoptées afin de combattre ce fléau. C'est la raison pour laquelle Maria Roth-Bernasconi a déposé en mars 2005 une initiative parlementaire visant à réprimer expressément les mutilations génitales féminines pratiquées en Suisse ou à l'étranger sur des personnes vivant dans notre pays. C'est à l'unanimité que, le 30 novembre 2006, cette initiative a été acceptée par la commission des affaires juridiques du Conseil national. La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats en a fait de même le 2 juillet 2007. Après la décision d'aujourd'hui, une sous-commission va se mettre au travail pour élaborer une loi formelle, afin que cette pratique moyen-âgeuse soit éradiquée au moins en Suisse.